

La Résistance de l'Ouest : du Comité de Libération au groupe Dassault

«La presse a toujours été faite par des hommes qui bâtissaient des empires et ceux-ci ont toujours fini par s'écrouler», a raconté un jour Robert Hersant. À sa mort le 21 avril 1996, beaucoup d'observateurs s'étaient demandé si sa prédiction n'allait pas se réaliser pour le groupe de presse qu'il avait patiemment construit. En effet, celui-ci était très fortement endetté et, dans l'opinion, il était acquis que les banques souhaiteraient rentrer aussi vite que possible dans leurs fonds en faisant pression sur lui et en l'obligeant à céder des actifs. D'ailleurs, de son vivant, celui que l'on appelait le «papivore» s'était déjà engagé dans cette voie en se retirant d'abord de l'audiovisuel. En 1990, il avait renoncé à la Cinquième chaîne¹. En 1993, il se dégageait également d'une radio libre, Fun Radio². Dans le domaine de la presse écrite, au cours des dernières années de sa vie, il s'était lancé dans une politique d'achat et de vente de journaux, tant en France qu'à l'étranger³.

¹ Désigné le 23 février 1987 pour reprendre l'exploitation de la Cinquième chaîne en compagnie de Silvio Berlusconi, Robert Hersant succédait à un tandem formé en novembre 1985 par MM. Jérôme Seydoux et Silvio Berlusconi. Le 23 octobre 1990, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (C.S.A.) entérinait la reconstitution du tour de table de la chaîne par l'arrivée du groupe Hachette et le retrait relatif du groupe Hersant qui ne conservait plus que 10 % du capital.

² Fun Radio a été créée début octobre 1985 par des cadres dissidents de NRJ. Après son dépôt de bilan, elle fut rachetée en septembre 1987 par le groupe Hersant qui la fusionna avec sa propre radio, Chic FM. Le 27 avril 1993, le C.S.A. autorisa la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (C.L.T.) à entrer à hauteur de 34 % dans le capital de Fun Radio et, dans le même temps, à souscrire, pour le restant du capital, des obligations convertibles en actions pour lui permettre de devenir majoritaire.

³ Le 23 janvier 1991, il avait acquis 24 % du journal nancéien, *L'Est républicain*. En mars de la même année, il devint propriétaire du quotidien dijonnais *Le Bien public*. Un an plus tard, il racheta au groupe Amaury deux quotidiens, *Le Maine libre* au Mans et *Le Courrier de l'Ouest* à Angers, et un hebdomadaire, *Liberté Dimanche*, publié à Rouen, et prit le contrôle de *L'Ardenne*, le quotidien de Charleville. En 1993, c'était au tour des *Dernières Nouvelles d'Alsace* de venir s'agréger au groupe. Cependant, la vente au groupe Emap, en juin 1994, de 10 magazines, dont *L'Auto-Journal*, laissa envisager un prochain démantèlement du groupe. À

En 1996, l'endettement de son groupe était évalué à plus de 3 milliards de francs, soit la moitié de son chiffre d'affaires. Ce qui laissait peu de marges de manœuvre à Yves de Chaisemartin, qui avait été désigné par Robert Hersant pour prendre la direction du groupe⁴ et qui «saura gérer l'urgence sans démanteler l'empire»⁵. Mais si désendetter n'est pas démanteler, selon la formule souvent employée par le nouveau président de la Socpresse, il fallait néanmoins donner des gages aux banques, et la cession d'actifs fut l'une des trois stratégies qu'il employa. Moins d'un mois après le décès de Robert Hersant, *Centre-Presse*, le quotidien de Poitiers, fut vendu à *La Nouvelle République de Centre-Ouest* et, en juin 1996, ce fut au tour des 36 % des parts que le groupe possédait dans *Midi libre* d'être cédés. D'autre actifs non stratégiques furent encore vendus : les quatre journaux gratuits distribués dans les Pays de Loire, *Imprimaine*, l'ancienne imprimerie du quotidien sarthois *Le Maine libre*, les nouvelles imprimeries du Sénégal dont le groupe Hersant possédait 96 % du capital, *Le Journal du téléphone*,

....

l'étranger, Robert Hersant fit ses premiers pas en Belgique en créant à Tournai, en 1968, une société pour imprimer les éditions belges du quotidien lillois *Nord-Éclair*. Mais, dans ce pays, c'est surtout à partir de mai 1989 qu'il accentua sa présence en devenant propriétaire de 40 % du quotidien bruxellois *Le Soir*, dont il était devenu l'un des administrateurs le 31 mai 1983. Il s'implanta également en Espagne et au Portugal. Après la chute du Mur de Berlin et la fin des démocraties populaires, il découvrit dans les pays de l'Est d'énormes possibilités d'expansion. En novembre 1990, après une année de négociation, il prit une participation de 41 % dans le premier quotidien hongrois, *Magyar Nemzet*, dont il se sépara en avril 1994. En février 1991, il s'implanta en Pologne en se portant acquéreur de 49 % du capital du premier quotidien polonais, *Rzeczpospolita*, avant d'investir dans 10 quotidiens régionaux qu'il revendit en septembre 1994. En Tchécoslovaquie, il acquit, en octobre 1991, 49 % du quotidien *Mlada Fronta*, deuxième quotidien du pays après le *Rude Pravo*, avant d'y devenir majoritaire en juin 1994 et de le revendre cinq mois plus tard.

⁴ Né le 26 août 1948 à Paris, Yves de Chaisemartin fut d'abord, à dix-sept ans, clerc de notaire chez Me Claude Passez, avoué près le Tribunal de Grande Instance de Paris, puis, de 1966 à 1970, secrétaire d'agréé au tribunal de commerce de Paris. En 1970, il succéda à son père, avoué près du Tribunal de Grande Instance de Paris, et créa le cabinet d'avocats Chaisemartin-Cheyson-Engelibert, dont il fut l'associé majoritaire avec son épouse, également avocate. Après la mort d'André Audinot, président du conseil d'administration et du conseil de surveillance du *Figaro*, le 18 avril 1986, Robert Hersant l'invita à venir le rejoindre. Les deux hommes s'étaient connus par l'intermédiaire de Marcel Fournier, lorsque ce dernier racheta *L'Aurore* début juillet 1978 avant de le rétrocéder au groupe Hersant. Yves de Chaisemartin y accéda rapidement aux plus grandes responsabilités, aussi bien pour trouver une solution aux problèmes juridiques du groupe que pour prévoir son développement ou négocier de difficiles transactions. Nommé administrateur et directeur général de la Socpresse en septembre 1988, il fut aussi codirecteur général de la Cinq de janvier à octobre 1990. Il devint président de la Société d'Édition de la Résistance et de la Presse de l'Ouest et directeur de *Presse-Océan* en mai 1993, vice-président général de la société de gestion du *Figaro* en janvier 1995, directeur politique du *Figaro* en février de la même année, PDG de Presse Alliance et directeur de *France-Soir* à partir de septembre 1995. Le 21 février 1995, il fut élu à l'unanimité président du Syndicat de la Presse Parisienne. À la mort de Robert Hersant, les administrateurs de la Socpresse le portèrent à la direction du groupe Hersant.

⁵ BONNET, Philippe, *La Tribune*, 22 avril 1997.

France-Soir... Deuxième piste suivie par Yves Chaisemartin : l'arrêt d'un titre déficitaire. *La Liberté du Morbihan* qui fut rachetée par le groupe en 1963 mais qui perdait régulièrement 7 millions de francs depuis 1990, fit l'objet de cette mesure et publia son dernier numéro le 28 octobre 1995⁶. La troisième voie qu'il emprunta fut celle de la restructuration de certains titres en essayant de faire jouer des synergies entre eux. Dans son esprit, une telle opération était possible entre trois quotidiens diffusés dans les Pays de Loire : *Presse-Océan*, fondé à Nantes à la Libération sous le titre *La Résistance de l'Ouest*, *Le Courrier de l'Ouest* à Angers et *Le Maine libre* au Mans. En particulier, estimait-il, il devait être possible, tout en préservant l'identité de chacun, de réaliser d'importantes économies en effectuant des rapprochements entre eux, notamment par le regroupement de leur impression sur deux sites, Angers et Nantes, et par la publication de pages communes, en particulier les pages d'informations générales et internationales, les rubriques spécialisées et les pages TV.

Presse-Océan était régulièrement déficitaire à cause de l'érosion de ses ventes et de la diminution de ses recettes publicitaires après la rupture des accords de couplage, le 1^{er} avril 1993, avec *Ouest-France*⁷. En l'adossant au *Courrier de l'Ouest* et au *Maine libre*, Yves de Chaisemartin pensait pouvoir constituer dans l'Ouest un pôle rentable, capable de rivaliser avec le quotidien rennais. La résistance de la rédaction et des ouvriers du Livre empêcha la réalisation de ce plan de sauvetage et, devant la pression toujours aussi ferme des banques, il dut se résoudre à chercher un accord avec *Ouest-France*. Au cours de l'automne 1998, des rencontres entre les dirigeants des deux groupes commencèrent à avoir lieu et furent officialisées le 21 décembre suivant par François-Régis Hutin, P.D.G. d'*Ouest-France*, et Yves de Chaisemartin dans un communiqué commun : «Les journaux des Pays de Loire se heurtent aux difficultés qui frappent la presse française [...]. Au fil des années, ces contraintes économiques ont mis en péril l'existence de plusieurs titres et donc du pluralisme, qui est une impérieuse nécessité. Il importe d'agir [...]. C'est la raison pour laquelle *Ouest-France* et la Socpresse ont décidé d'engager des conversations». Celles-ci aboutirent à la mi-février 1999 à un accord de partenariat par lequel les deux groupes décidèrent la création d'une société de services communs, Loire Océan

⁶ Sur ce titre, cf. FAUCHEUX, Michel, *La Liberté du Morbihan sous Hersant*, Pont-Scorff, Arthemus, 182 p.

⁷ Cet accord de couplage publicitaire, entré en vigueur le 1^{er} septembre 1966, avait été conclu à l'origine entre *Ouest-France*, *Presse-Océan*, *L'Éclair* de Nantes et *Le Télégramme de Brest*, mais ce dernier l'avait dénoncé au bout de quelques années. Jusqu'au 31 décembre 1992, le capital de la régie publicitaire commune, Havas Atlantique Publicité, était réparti entre Havas 45 %, *Presse-Océan* - *L'Éclair* 45 % et *Ouest-France* 10 %. Depuis le 1^{er} janvier 1993, Havas ayant revendu ses parts, *Ouest-France* et *Presse-Océan* - *L'Éclair* possédaient chacun 50 % des parts.

Communication (L.O.C.), dont le capital serait réparti entre le quotidien rennais (53 %) et les quotidiens *Le Courrier de l'Ouest*, *Presse-Océan* et *Le Maine libre* (47 %). Mais, le 17 septembre suivant, les discussions furent brusquement interrompues, puis rompues huit jours plus tard en raison de «nouvelles exigences inacceptables pour le quotidien rennais»⁸.

Cette rupture empêchait *Presse-Océan* de connaître une nouvelle étape dans sa vie qui l'avait vu naître sous le titre *La Résistance de l'Ouest* et le patronage du Comité Départemental de Libération de la Loire-Inférieure, avant d'être attribué par le gouvernement à l'Union Démocratique et Socialiste de la Résistance (U.D.S.R.), puis racheté par le groupe Hersant en 1981 et par le groupe Dassault en 2004.

La presse quotidienne à Nantes en 1939

À la veille de la deuxième guerre mondiale, trois quotidiens paraissaient à Nantes : *Le Populaire de Nantes*, *L'Écho de la Loire* et *Le Phare*.

Représentant l'Union des Gauches, *Le Populaire de Nantes*, que M. Salières avait fondé comme hebdomadaire le 5 décembre 1874 et transformé en quotidien en 1885, était devenu la propriété de Gaston Veil en 1911⁹. Il avait un tirage de 20 000 exemplaires à la veille de la seconde guerre mondiale et il a publié son dernier numéro le 2 septembre 1939, avant de se saborder.

⁸ Selon *Le Monde* des 26-27 septembre 1999, Yves de Chaisemartin, jugeant le projet d'accord déséquilibré, aurait exigé une participation minoritaire dans le capital d'*Ouest-France*. Pour les observateurs, le P.D.G. du groupe Hersant pouvait se permettre de faire monter les enchères en raison de deux événements survenus à l'intérieur de son groupe : la vente de *France-Soir* à Georges Ghosn le 12 avril 1999 et la finalisation de la recapitalisation du *Figaro* par l'entrée, le 25 juin suivant, dans son capital du fonds d'investissement américain Carlyle. Ces deux opérations lui avaient apporté une bouffée d'oxygène rendant moins forte la pression des banques.

⁹ Né le 12 janvier 1868 à Paris, professeur agrégé de lettres, Gaston Veil enseigna à Nantes et fut président de la Ligue des Droits de l'Homme de la Loire-Inférieure et membre du comité central de cette organisation. «À la mort de Salières qui, dans le titre de son organe, affirmait ses origines, a-t-il raconté, j'ai acheté *Le Populaire*. J'en ai fait un journal politique de nuance radicale à tendance socialiste. Notre action s'étend maintenant en dehors de la Loire-Inférieure, sur la Vendée, la Charente-Inférieure, le Morbihan et le Finistère. Ailleurs, nous sommes gênés par l'horaire des trains qui ne nous permet pas d'arriver à une heure utile...» (DEMAISON, André, *Les voix de la France. La presse de province au xx^e siècle*, Paris, Hachette, 1932, p. 137). Il demeura à Nantes jusqu'au bombardement de septembre 1943, puis se réfugia à Mortagne-sur-Sèvre, en Vendée, où il fut arrêté par la Gestapo le 5 juillet 1944. Interné au camp de Poitiers jusqu'à la Libération, il ne put, faute de moyens de locomotion, revenir à Nantes que le 23 septembre 1944. Après son décès, le 4 octobre 1947, il fut remplacé par Paul Letellier à la direction du journal.

De son côté, *L'Écho de la Loire* était un journal catholique, lié aux milieux conservateurs de la Loire-Inférieure. Rattaché à la Presse Régionale¹⁰, il avait commencé de paraître le 27 août 1919 et résultait de la fusion de deux titres : *L'Express de l'Ouest* et *Le Télégramme des Provinces de l'Ouest*. Il a publié son dernier numéro le 10 septembre 1939, au lendemain de la déclaration de la guerre. Mais, peu après, ses dirigeants décidèrent de lancer un nouveau titre, *L'Éclair de l'Ouest* qui parut du 4 février 1940 à juin 1940.

À la Libération, ces deux titres étaient en règle avec la nouvelle législation et pouvaient revendiquer légitimement le droit de reparaître. Seul *Le Populaire* obtint l'autorisation nécessaire et publia son premier numéro le 24 mars 1945 sous le titre *Le Populaire de l'Ouest*. De tendance radicale-socialiste et toujours dirigé par Gaston Veil, il était le journal de la bourgeoisie laïque.

Le troisième quotidien, *Le Phare de la Loire*, avait commencé de paraître le 26 août 1844 et constitua jusqu'à 1852 un supplément du *National de l'Ouest* qu'il remplaça avec le numéro des 19-20 janvier¹¹. À la veille de la seconde guerre mondiale, il était publié par une société anonyme constituée le 31 mars 1919 et dotée d'un capital de 60 000 francs qui fut porté le 23 octobre 1942, lors d'une assemblée générale extraordinaire, à 6 millions de francs répartis en 6 000 actions nominatives de 1 000 francs par prélèvement sur les réserves¹². Il prolongea sa parution jusqu'au 13 août 1944 et, dans un dernier éditorial intitulé *Le Phare était-il libre ou*

¹⁰ Créée avec le concours d'industriels du Nord par Paul Féron-Vrau, directeur de la Bonne Presse depuis avril 1900, la Presse Régionale avait pour but «d'effectuer des achats en commun, de centraliser la publicité, de fournir des conseils techniques ou des aides financières et enfin d'organiser une rédaction commune à tout un groupe de journaux de province» (*Histoire générale de la presse française. Tome 3 : de 1871 à 1940*, Paris, P.U.F., 1972, p. 338). À la fin des années 30, elle groupait 11 quotidiens et plus de 30 hebdomadaires diffusés dans 61 départements.

¹¹ Selon l'étude réalisée sous la direction de Marcel Launay, les origines du *Phare* remontent à la fin du XVIII^e siècle : «*Le Phare de la Loire* a été fondé en 1782 par Louis-Victor Mangin sous le nom de *Correspondance maritime de Nantes*, puis en 1819 d'*Ami de la Charte* ; il prend le titre de *National de l'Ouest* en 1837. Suspendu à plusieurs reprises et frappé de lourdes amendes au début du Second Empire, il est menacé de disparition. L'imaginaire Charles-Victor Mangin, dit «le Bonhomme», le transforme alors, le 20 janvier 1852, en *Le Phare de la Loire*. En 1853, son fils Victor s'occupe du journal jusqu'à sa mort en 1867, relayé par son frère Évariste jusqu'en 1876, époque à laquelle *Le Phare* est vendu à la famille Schwob qui le conservera plus de cinquante ans» («*L'Ouest-Éclair face à ses rivaux nantais*» dans LAGRÉE, Michel, HARISMENDY, Patrick et DENIS, Michel (Dir.), *L'Ouest-Éclair. Naissance et essor d'un grand quotidien régional*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, p. 186.

¹² Les principaux actionnaires étaient MM. Francis Portais (2.970 actions), Eugène Sauvestre (1.860 actions), Joseph Aubernon (700 actions), Paul Marescaux (100 actions) et René Bentz (90 actions).

enchaîné ?, il essaya d'informer ses lecteurs sur les rigueurs de la censure et de l'occupations nazies¹³. De nuance radicale, il diffusait trois éditions en Loire-Inférieure (Nantes, Saint-Nazaire et Châteaubriant), une en Vendée, une dans le Morbihan et une dans le Maine-et-Loire¹⁴. Son tirage était alors de 80 000 exemplaires dont 12 000 en Vendée, 2 500 dans le Maine-et-Loire, 1 000 dans le Morbihan et le reste dans la Loire-Inférieure, avec 30 à 35 000 sur l'agglomération nantaise. Au moment de la déclaration de la guerre, l'entreprise, très prospère, était composée de quatre sociétés juridiques distinctes mais leurs actionnaires étaient pratiquement les mêmes : la société du journal *Le Phare*, celle de l'Imprimerie du Commerce, celle de la Publicité de l'Ouest et celle de la Librairie de la Presse. Leur direction était assurée par Francis Portais qui avait succédé à Maurice Schwob à la mort de ce dernier en 1928. Face aux pressions dont il fut l'objet de la part de la Propaganda Staffel, il démissionna le 5 novembre 1940 et laissa la direction du journal à son gendre, René Bentz. En fait, devait déclarer celui-ci après la guerre, son rôle se limita à diriger la partie commerciale. La rédaction était entièrement entre les mains des Allemands par l'intermédiaire d'une poignée de rédacteurs, en particulier MM. Menny et Mignoton. Ce dernier, chef des informations générales au journal, se proposa, à l'arrivée de René Bentz à la direction, pour écrire en première page, dans un sens favorable à l'occupant, les articles imposés par la Propaganda Staffel. Lorsqu'il partit à Paris, au début de 1944, occuper le poste de second rédacteur en chef au *Paris-Soir* pro-allemand, il continua à imposer ses articles au *Phare* plusieurs fois par semaine¹⁵.

Le Phare fut interdit le 15 août 1944 par Michel Debré, commissaire de la République à Angers à la Libération. Ses biens furent mis sous séquestre et leur gestion administrative et commerciale confiée aux Domaines. Il fut remplacé par *La Résistance de l'Ouest*, l'organe du

¹³ «Il n'est pas un autre organisme industriel ou commercial qui fut soumis quotidiennement au régime qu'eurent à supporter tous les journaux de province, particulièrement ceux de la zone occupée : menaces de Conseil de guerre allemand, d'emprisonnement, de déportation à la moindre infraction aux impositions obligatoires, à la moindre erreur. Pas un article, pas un filet, une ligne qui ne furent soumis au contrôle de la Propaganda Staffel. L'histoire, la lamentable histoire du journal, débute au 19 juin 1940, à l'arrivée des Allemands à Nantes. Nous pûmes cependant, du 19 juin au 3 juillet, cesser de paraître [...] Des impositions quotidiennes, des agences exclusivement entre les mains des Allemands, des articles imposés des collaborateurs, de même le caractère de journal officiel de la ville avec, pour la direction, l'obligation de ne pas oublier ce caractère, tout rendait plus lourd, plus écrasant le poids de ces chaînes...».

¹⁴ À Cholet. Cependant les idées qu'il défendait étaient également diffusées dans le reste du département par le biais de deux éditions (Angers et Saumur) du journal *L'Ouest* qui lui appartenait et qui parut à Angers du 23 avril 1911 au 8 juin 1944.

¹⁵ Arch. nat., F 41 1062.

Comité Départemental de Libération¹⁶. Celui-ci a publié son premier numéro le 17 août 1944 en se présentant ainsi à ses lecteurs dans une adresse brève et sobre : «Une ordonnance du Commissaire de la République pour la Région d'Angers supprime à partir de ce jour le journal *Le Phare*, comme tous les journaux ayant collaboré avec l'ennemi. Le nouveau journal *La Résistance de l'Ouest*, quotidien d'informations officielles sous le contrôle du Comité Départemental de la Libération (C.D.L.), s'efforcera de donner à la population nantaise toutes les informations générales et locales qu'elle attend avec impatience. Une tribune libre est à la disposition des organisations de résistance groupées dans le C.D.L. *La Résistance de l'Ouest* paraîtra tous les jours, même le dimanche». Un an plus tard, à l'occasion de son premier anniversaire, le journal a raconté combien son lancement fut difficile : «Dès le premier jour, nous devons connaître les pires difficultés : pas d'électricité pour actionner les presses, pas de gaz pour fondre le plomb nécessaire à la confection des clichés. Comme force motrice, un appareil à gazogène d'une puissance effective de 7 CV, à peine suffisante pour entraîner une presse «à plat» imprimant le journal en deux opérations. Celui-ci, composé à la main, sortait à la cadence de 3 000 à l'heure. Les vendeurs attendaient, parfois jusqu'à la fin de la matinée, la livraison de leurs «paquets». En «tournant» toute la nuit et la matinée, nous arrivions difficilement à sortir 30 000 exemplaires. Le rétablissement du courant électrique, au cours de notre troisième semaine, améliora la situation. Le tirage fut doublé en moins de huit jours, triplé, puis quadruplé en quelques mois. L'amélioration de nos moyens de production, l'évacuation, par les Allemands, du sud de la Loire nous permirent de reprendre la diffusion des journaux dans les campagnes. Pas sans mal cependant pour la Vendée et la partie méridionale de la Loire-Inférieure. Par des moyens précaires, il fallut transporter au-delà du fleuve deux camionnettes. Chaque matin, une barque à rames transbordait leur chargement d'une rive à l'autre [...]»¹⁷

¹⁶ Le Comité Départemental de Libération de Loire-Inférieure a été créé en septembre 1943, à l'initiative de Gabriel Goudy, secrétaire régional de la CGT clandestine et secrétaire du Mouvement de Résistance Libération, et de Jean-Baptiste Daviais, président du même Mouvement. Il était en outre composé de Jean Brossaud, représentant de la SFIO, Yves Bodiguel, de la CFTC, Libertaire Rutigliano pour le Front National et M. Valletier pour le Parti communiste. Ce premier comité fut décimé en janvier-février 1944 par les arrestations opérées par la Gestapo. Il fut reconstitué le 25 juin suivant et comprit neuf membres : Auguste Peneau (C.G.T.), président ; le futur maire de Nantes, Clovis Constant (Parti socialiste), vice-président ; Lionel Maillé (Mouvements de jeunesse), secrétaire ; Marcel Febvre (Libération-Nord), trésorier ; Auguste Anneau (Confédération générale des agriculteurs) ; Maurice Gautier (représentant les groupes locaux du Sud-Loire) ; Édouard Moisan (C.F.T.C.) ; M. Éprinard (Front National) et Jacques Bécard (Parti communiste). (Cf. BLOYET, Dominique, 1939-1945. *Nantes, la Résistance*, Montreuil-Bellay, Éd. C.M.D., 1997, p. 118).

¹⁷ *La Résistance de l'Ouest*, 18 août 1945.

Le quotidien du C.D.L.

Le nouveau journal fut d'abord dirigé par Jean Philippot, professeur au lycée Clemenceau et membre du Front National, et Jean-Baptiste Gendron, inspecteur honoraire de l'enseignement colonial et proche du parti socialiste. Les deux hommes ne s'entendaient guère et Jean Philippot, qui avait dû procéder à l'éviction des anciens dirigeants du *Phare* et s'était aliéné de ce fait une partie de la rédaction, quitta bientôt le journal¹⁸. Les éditoriaux furent d'abord signés des initiales du journal, R.O., en alternance avec les tribunes libres des membres du Comité de Libération. Mais, rapidement, ces dernières devinrent plus espacées car, après avoir présenté les mouvements de résistance dont ils étaient issus, leurs auteurs préférèrent s'en tenir aux commentaires sur les grands événements politiques du moment. La rédaction en chef et le secrétariat de rédaction furent assurés au début par Jean Belphond et André Pichon, deux hommes qui possédaient une longue expérience journalistique mais qui n'avaient peut-être pas le profil idéal pour lancer et animer un journal appelé à être à la fois le porte-parole de tendances politiques variées et un bon journal d'information pour ses lecteurs.

Au cours de sa réunion du 3 novembre 1944, le Comité Départemental de Libération confia à Jean-Baptiste Gendron, resté seul à la direction de *La Résistance de l'Ouest*, le soin de constituer une société en vue de l'exploitation du titre¹⁹. Il était assisté d'un conseil de direction composé de Lionel Maillé qui, en plus de sa fonction de secrétaire du C.D.L., était aussi adjoint au maire de Nantes, de René Bernier, successeur de Clovis Constant à la présidence du C.D.L., et de Corentin Bourvéau, inspecteur honoraire de l'enseignement primaire et également conseiller municipal, de tendance radicale, à Nantes²⁰. Aussitôt, la nouvelle équipe se mit à l'œuvre et, le 23 novembre, elle pouvait solliciter du ministère de l'Information l'autorisation de continuer à exploiter le journal. Elle fournissait aussi quelques détails sur la société *La Presse indépendante*, une société anonyme à participation ouvrière au capital de 500 000 francs divisé en 500 actions de 1 000 francs qu'elle venait de constituer, et sur la composition du conseil d'administration : Auguste Peneau, président du C.D.L. et secrétaire des syndicats confédérés, M. Bourdeau, industriel, M. Bollaert, professeur de lycée en retraite

¹⁸ Ensuite, il fut l'un des principaux animateurs de l'hebdomadaire *Front !* qui fut fondé dans la clandestinité le 1^{er} février 1942 et parut à Nantes jusqu'au 1^{er} octobre 1947. Arrivé en 11^e position sur la liste d'Unité Républicaine Antifasciste de la Résistance avec 39.065 voix contre 39.424 au premier tour des élections municipales d'avril-mai 1945, il fut élu maire de Nantes le 19 mai 1945.

¹⁹ Cf. Lettre du 20 novembre 1944 d'Auguste Peneau, président du C.D.L., à Jean-Baptiste Gendron, Arch. nat., F 41 1523.

²⁰ *La Résistance de l'Ouest*, 16-17 septembre 1944.

et Corentin Bourvéau. En même temps, le journal était doté d'un comité technique comprenant le P.D.G. et M. Pichon pour la rédaction et A. Romefort pour l'administration. Ainsi, tout semblait concourir pour que le nouveau titre pût prospérer normalement. Mais, très rapidement, quelques nuages vinrent assombrir son horizon et l'empêcher de se développer comme l'auraient voulu ses promoteurs.

La position de Michel Debré

Assez paradoxalement, les premières difficultés qui vinrent entraver l'évolution du journal furent créées par Michel Debré, celui-là même qui lui avait permis de paraître et dans les colonnes duquel il ne refusa pas de s'exprimer pour présenter certains membres du gouvernement provisoire ou des fondateurs des Mouvements de Résistance²¹. Dès sa prise de fonction au commissariat de la République à Angers, il avait promulgué un certain nombre d'arrêtés destinés à remplacer par de nouveaux titres les anciens journaux compromis avec l'occupant et le régime de Vichy²². Les caractéristiques de cette nouvelle presse avaient été définies par Pierre-Henri Teitgen durant la période clandestine et consignées dans le *Cahier bleu* que chaque commissaire de la République et chaque délégué régional à l'Information devaient utiliser en prenant leurs fonctions. Au cours de l'une des premières séances du comité régional de presse et d'information

²¹ Par exemple, Alexandre Parodi, le 11 septembre 1944 ; René Courtin, le 21 septembre ; Jacques Lecompte-Boinet, le 22 septembre.

²² Michel Debré a été commissaire de la République à Angers du 10 août 1944 au 1^{er} avril 1945, date à laquelle il a été remplacé par Alain Savary. Son rôle pour l'interdiction de la presse qui avait paru durant l'Occupation et la mise en place d'une nouvelle presse a été important, au point qu'il s'impliquait personnellement dans les décisions à prendre et qu'il n'hésitait pas à se rendre aux réunions des Comités Départementaux de Libération et des trois comités régionaux de presse qu'il avait créés par l'arrêté du 26 août 1944, avant de les regrouper en un seul par l'arrêté du 22 septembre 1944. Cette implication dans les affaires de presse avait réduit le rôle de son délégué régional à l'Information, Maurice Belliard. Charles Lecomte, qui lui succéda à partir du 21 mai 1945, a ainsi décrit la situation de la délégation régionale de l'Information au moment de sa prise de fonction : «La Direction de l'Information n'a pas joué jusqu'ici le rôle qui lui avait été assigné à la Libération. Elle est dédaignée et considérée comme un service secondaire et cette situation, très préjudiciable, tient au fait que ce qui relève de l'Information a été accaparé d'autorité par le Commissariat de la République, à l'époque de M. Debré, et par les préfets, sur le plan départemental. De nombreuses décisions ont été prises sans qu'elle ait été consultée et très souvent ne lui ont pas été notifiées. Selon le mot d'un chef de cabinet, «l'Information, c'est la boîte aux lettres de la Préfecture !». En conséquence, de nombreux problèmes ou n'ont pas été résolus, ou l'ont été à contre sens, dans l'ignorance ou le mépris des directives fournies aux directeurs régionaux. Actuellement encore, on feint parfois d'ignorer la Direction régionale et on essaye, en matière de presse par exemple, de régler des problèmes en s'adressant directement au Ministère et en particulier au Cabinet» (*Rapport mensuel du 7 juin 1945*, Arch. nat., F 41 382).

qu'il avait mis en place par un arrêté du 29 août 1944²³, Michel Debré avait indiqué comment il voyait la physionomie de la nouvelle presse quotidienne dans la région placée sous son autorité : un quotidien dans l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire et la Sarthe et deux dans la Loire-Inférieure. Dans son esprit, ces deux titres devaient donner le primat à l'information, mais l'un d'entre eux serait plus particulièrement destiné à la population de gauche, tandis que l'autre refléterait davantage des opinions plus modérées²⁴. Selon cette perspective, il prévoyait une durée de vie limitée à *La Résistance de l'Ouest*, environ trois mois. Elle disparaîtrait pour laisser la place à deux journaux qui seraient composés et imprimés dans les locaux de l'ancien *Phare*.

Ce plan échoua car, au bout de quelques semaines, *La Résistance de l'Ouest* répondit si bien aux attentes de la population par son information reflétant l'ensemble des sensibilités politiques représentées au sein du Comité Départemental de Libération que tout le monde fut d'accord pour la laisser continuer sa parution. Dans le plan initialement prévu, il devait représenter la sensibilité de gauche. «Restait la question du second quotidien, poursuivait M. Debré dans sa lettre au président du C.D.L. Le ministre de l'Information, auquel je m'étais adressé, me fit savoir, après hésitation, qu'il donnait son accord à ce second quotidien, mais contrairement à ce qui avait été prévu à l'origine, au lieu de partager par moitié le contingent de papier du département de la Loire-Inférieure, je proposai au ministre, qui l'accepta, de maintenir à peu de choses près le tirage actuel de *La Résistance de l'Ouest* qui était alors de 115 000, et de donner seulement à ce second quotidien le surplus du contingent disponible, soit approximativement 60 à 65 000 exemplaires».

La concurrence des titres

La prise de position du commissaire de la République a-t-elle donné des idées à ceux qui se pressaient dans les antichambres des autorités délivrant l'autorisation préalable nécessaire pour publier un journal ? Force est de constater que, mis à part l'organe du C.D.L. et deux hebdomadaires, *Front !*, l'organe du Front National, et *Clarté*, publié sous la direction du parti communiste, la ville de Nantes et, plus largement, la Loire-Inférieure n'avaient pas encore connu de création de journaux.

Le premier à se manifester auprès des autorités fut Luc de Camiran. Le 2 octobre 1944, il s'adressa à Michel Debré, se déclarant prêt à constituer une société de presse. Outre lui-même, celle-ci comprendrait M. de Sesmaisons, maire de la Chapelle-sur-Erdre, Nicole de Hauteclouque et Geneviève Audibert, dont le père, le général Audibert, avait été, durant l'Occupation, le

²³ Arch. nat., F 41 386.

²⁴ Cf. Lettre du 16 janvier 1945 du Commissaire de la République d'Angers à M. Peneau, président du C.D.L. de Loire-Inférieure, Arch. nat., F 41 1062.

chef de l'Armée Secrète dans les quatre départements bretons et en Loire-Inférieure²⁵ et qui, aux élections municipales d'avril-mai 1945, prit la tête d'une liste conservatrice d'Union républicaine et sociale²⁶. Son but était de publier un quotidien d'information, de tendance catholique, qu'il se proposait de diffuser en Loire-Inférieure et en Vendée. Le journal serait tiré sur les anciennes presses du *Phare* à l'Imprimerie du Commerce et son directeur envisageait pour lui une diffusion de l'ordre de 50 à 60 000 exemplaires. Après bien des tergiversations de la part des services de l'Information pour retarder son lancement, le journal qui initialement devait paraître sous le titre *Ouest*, puis *La Liberté de l'Ouest*, fut finalement autorisé sous le titre *La Vie de l'Ouest*. Le 30 mars 1946, le gouvernement lui accordait le droit de publier un hebdomadaire, non pas à Nantes mais à Chavagne-en-Paillères où il devait défendre les idées du Parti Républicain de Liberté (P.R.L.). Pour cela, un contingent de papier lui permettant de tirer à 25 000 exemplaires lui était alloué. Mais il semble que le titre n'ait jamais vu le jour²⁷.

Le deuxième à déposer une demande de parution pour un quotidien fut Gaston Veil. Cette demande, adressée le 18 octobre 1944 à Alexandre Vincent, préfet de la Loire-Inférieure²⁸, était justifiée car, comme nous

²⁵ Ancien combattant de la Première guerre mondiale, le général Audibert, alors âgé de 75 ans, vivait paisiblement sa retraite, retiré dans sa propriété de l'Oiselière, à Gorges, en plein vignoble nantais, lorsqu'il accepta de prendre le commandement de l'Armée Secrète à partir du 1^{er} août 1943. Un communiqué clandestin précisait ainsi sa fonction et ses responsabilités aux chefs départementaux de Résistance dans les cinq départements : «Le général qui signe «Bertrand» a été investi par le Mouvement de Libération du commandement de toutes les formations de résistance, de combat, de libération, etc., de la région bretonne». Au début de janvier 1944, la Gestapo réussit à démanteler l'Armée Secrète et le général Audibert dut se cacher, d'abord sur l'île de la Jument dans le Golfe du Morbihan, puis à la clinique des religieuses Augustines à Malestroit. Reconnu par un indicateur, il fut arrêté à son tour et déporté à Büchenwald d'où il revint le 11 avril 1945 (cf. Dominique BLOYET, *Op. cit.*, p. 99, 108).

²⁶ Cf. BAUDOT, Marcel, *Libération de la Bretagne*, Paris, Hachette, 1973, p. 190.

²⁷ Ni la Bibliothèque nationale de France, ni la Bibliothèque municipale de Nantes ne conservent une trace de ce titre. Trois mois après la délivrance de l'autorisation de paraître, le directeur interrégional de l'Information à Rennes informait la direction de la presse au ministère de l'Information que le journal n'avait pas encore publié son premier numéro et demandait en conséquence de lui enlever son attribution de papier (Arch. nat., F 41 425).

²⁸ Né le 23 avril 1897 à Nantes, fils d'un bâtonnier qui joua lui-même un rôle important dans la cité, Alexandre Vincent interrompit ses études en 1914 et s'engagea dans l'armée. À la sortie de la guerre, il reprit ses études de droit et, après son doctorat, il accéda rapidement à une chaire à l'École de Droit de Nantes. En 1939, il fut fait prisonnier dans la région de Rouen et transféré à l'Oflag VA de Weinsberg d'où il fut libéré en août 1941 comme ancien combattant de la Grande Guerre. Il devint préfet de la Loire-Inférieure le 18 août 1944, après avoir été sollicité par Michel Debré. Il démissionna de son poste le 20 juin 1945, puis reprit sa profession d'avocat. Directeur de l'Institut de Droit de Nantes de 1948 à 1958, puis du centre nantais de l'Institut d'administration des entreprises de 1965 à 1967, il fut aussi adjoint au maire de Nantes de 1959 à 1965. Après sa démission, il fut remplacé par M. Rastel. (D'après *La Résistance de l'Ouest*, 21 août 1944, et BARGETON, René, *Dictionnaire biographique des préfets : septembre 1870 – mai 1982*, Paris, Archives Nationales, 1994, p. 547).

l'avons vu plus haut, *Le Populaire de Nantes*, en se sabordant bien avant la signature de l'armistice, le 22 juin 1940, dans la zone Nord, remplissait l'une des conditions prévues par *Le Cahier bleu*²⁹. De plus, son directeur pouvait se prévaloir de l'appui de la Fédération radicale du département qui, lors d'une assemblée générale tenue le 8 décembre 1944, avait voté à l'unanimité une résolution souhaitant la réparation du journal. De ce fait, une telle candidature, qui bénéficiait de l'appui d'un parti politique, avait l'avantage d'apporter une solution à la physionomie de la presse nantaise voulue par le Commissaire de la République puisque *Le Populaire* était de nuance plus modérée que *La Résistance de l'Ouest*. Pourtant, même s'il a publié son premier numéro le 24 mars 1945 en transformant légèrement son titre – *Populaire de l'Ouest* au lieu de *Populaire de Nantes* pour bien marquer sa volonté d'étendre son rayonnement sur plusieurs départements limitrophes –, il n'a pas été le deuxième quotidien à paraître à Nantes à la fin de la guerre.

Le 12 décembre 1944, Jacques-Louis Chombart de Lauwe, plus connu sous le pseudonyme de Colonel Félix qu'il utilisait dans la Résistance, s'adressa à son tour au délégué régional à l'Information d'Angers pour lui faire part de son intention de publier un quotidien, *L'Avenir de l'Ouest*, destiné à «soutenir l'action du Gouvernement et à poursuivre l'effort de la Résistance»³⁰. Par la suite, il se déclara proche du Mouvement de Libération Nationale (M.L.N.). Le 3 janvier 1945, le préfet de Loire-Inférieure transmit le dossier à Angers avec un avis favorable bien que cette demande fût loin de faire l'unanimité. Les projets du colonel Félix se heurtaient en effet à l'hostilité des membres du C.D.L. qui tentèrent de le déstabiliser en retenant contre lui trois arguments développés dans un dossier de douze pièces constitué et adressé à Michel Debré par le président du C.D.L. L'ancien chef des F.F.I. était d'abord accusé d'avoir apporté, durant la guerre, une aide au *Phare* en lui vendant le charbon de bois nécessaire à sa confection, son tirage

²⁹ «Deux catégories de journaux, y écrit Pierre-Henri Teitgen, seront autorisés de plein droit à paraître dès le jour de la Libération :

- a) Les journaux ayant suspendu volontairement leur publication dans les 15 jours qui ont suivi l'armistice en zone Nord et dans les 15 jours qui ont suivi le 11 novembre 1942 en zone Sud ;
- b) Les journaux patriotes clandestins ayant commencé à paraître avant le 1^{er} janvier 1944, ainsi que les journaux qui seraient publiés par les Mouvements de Résistance, membres du C.N.R., au jour de la Libération ou par le C.N.R. lui-même».

³⁰ Arch. nat. F 41 1062. Né le 2 janvier 1905 à Beauvais, Jacques Chombart de Lauwe fut mobilisé en 1939. Il fut fait prisonnier au début de la guerre mais il s'évada et s'installa dans le département de la Loire-Inférieure où le Comité Départemental de Libération le nomma chef départemental des F.F.I. en juillet 1944. Après la Libération, il fut membre de la première et de la deuxième Assemblée Constituante, puis député de la Loire-Inférieure jusqu'aux élections du 17 juin 1951 où il s'était présenté comme tête de liste des groupes républicains et indépendants français. Maire d'Herbignac dès la Libération, il a été également conseiller général de ce canton où il est décédé le 5 août 1975. (D'après le *Dictionnaire des parlementaires français. Notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958*. Tome 3, Paris, la Documentation Française, 1994, p. 140-141).

et son transport. Ensuite, les membres du Comité de Libération lui reprochaient ses liens avec certaines personnalités départementales et extra-départementales capables d'influencer les décisions gouvernementales pour obtenir rapidement une autorisation de faire paraître un journal, au mépris des procédures réglementaires exigées, en particulier la constitution d'un dossier où devait figurer un certain nombre d'informations – sa rédaction, son administration et le lieu de son impression – et le passage pour avis devant la commission de la presse du C.D.L. Enfin, et beaucoup plus grave, il était accusé d'avoir essayé de s'emparer du *Phare*. Pour étayer cette accusation, le président du C.D.L. pouvait exhiber l'accord qui avait été extorqué sous la contrainte aux dirigeants du journal. Il avait été conclu entre le colonel Félix et René Bentz le 28 juin 1944 et trouvé dans les locaux du *Phare* au moment où son immeuble avait été réquisitionné. Au terme de cet accord, le colonel Félix obtenait la direction politique du journal contre un versement de 3 millions de francs qui, selon René Bentz, ne fut jamais été effectué³¹.

Le commissaire de la République ne retint pas ces accusations. Au contraire, il justifia sa préférence pour le projet de presse du colonel Félix en s'appuyant aussi bien sur les délibérations du Conseil National de la Résistance que sur les instructions du gouvernement en matière de presse depuis la Libération, et en minimisant la portée des tractations du colonel avec la direction du *Phare*. «Quelques semaines avant la Libération, écrit Michel Debré, le colonel Félix, désireux comme il l'est maintenant, de diriger un organe de presse, avait obtenu de l'administration du *Phare* qui était, de son côté, inquiète des lendemains de la victoire alliée, une promesse de cession de son journal. Cet engagement m'a été révélé par le colonel Félix au moment de la libération de Nantes, alors qu'en qualité de commandant des Forces Françaises du département, il discutait avec moi sur l'organisation provisoire du pouvoir civil et du pouvoir militaire dans la région libérée. J'ai immédiatement fait dire au colonel Félix que cet arrangement n'avait aucune valeur, étant donné les dispositions sur la presse adoptées par le Conseil de la Résistance, dispositions qu'il ignorait. Le colonel Félix s'est immédiatement incliné ; il ne pouvait d'ailleurs pas faire autrement. Mais il faut voir les choses comme elles sont. Pour quiconque, dans la clandestinité, pensait à diriger un organe de presse et ne connaissait pas les dispositions adoptées par les Mouvements de Résistance ou par le Comité de Libération Nationale, il n'y avait que deux procédés : ou chercher à s'emparer de vive force de l'imprimerie, ou obtenir des propriétaires une remise, à titre onéreux, de leurs droits à la direction du journal. La seconde, adoptée par le colonel Félix, peut ne pas avoir l'approbation de tout le monde. Elle ne constitue pas cependant matière à scandale»³².

³¹ Arch. nat. F 41 1062.

³² Lettre du 16 janvier 1945 du Commissaire de la République d'Angers au président du C.D.L. de la Loire-Inférieure, Arch. nat., F 41 1062.

À côté de cette hostilité sur le plan local, les ambitions du colonel Félix auraient pu, comme le fit remarquer la direction de *La Résistance de l'Ouest*, être freinées par la situation économique dans laquelle se trouvait la France³³. Le pays connaissait alors une telle crise du papier que le Gouvernement imposa aux journaux une réduction de leur tirage. La multiplication des titres obligeait non seulement les responsables à faire preuve d'imagination pour donner satisfaction aux journaux déjà autorisés, mais risquait aussi de transformer ces derniers en des affaires non rentables que le Gouvernement serait ensuite obligé de subventionner. C'est pourquoi, dans la perspective des élections à venir où chaque nuance politique souhaitait exposer ses idées par le biais d'un journal, le délégué régional tenta de réunir les différents protagonistes pour arriver à un accord en vue de publier un journal commun où chaque parti et mouvement disposeraient d'une tribune libre. Cette perspective n'eut aucune suite sur le plan local et se heurta même à l'hostilité du ministère de l'Information. *L'Avenir de l'Ouest* obtint donc son autorisation de paraître et publia son premier numéro le 15 mars 1945.

Les dissensions à l'intérieur du C.D.L.

Ces décisions du ministère de l'Information d'autoriser la parution de deux autres quotidiens à Nantes handicapaient doublement *La Résistance de l'Ouest* car non seulement elles lui suscitaient une concurrence qui allait l'affaiblir, mais elles lui enlevaient aussi une partie de ses moyens puisqu'en cette période de pénurie de papier, elle voyait son attribution diminuée pour permettre à ses deux concurrents de paraître. En outre cette concurrence arrivait à un moment où le journal commençait à connaître des dissensions internes.

À la suite de la demande d'autorisation définitive que lui avait adressée Jean-Baptiste Gendron le 23 novembre 1944, le ministère de l'Information avait quelque peu tardé pour lui répondre, malgré l'avis favorable que le directeur régional à l'Information avait joint au dossier. C'est seulement le 9 février 1945 que l'autorisation définitive lui fut adressée, en même temps qu'une allocation d'un contingent de papier lui permettant de tirer son journal à 110 000 exemplaires. Mais, entre-temps, la situation de la presse avait évolué sur place. Nous avons vu que deux autres quotidiens attendaient l'autorisation ministérielle pour venir à la conquête d'un lectorat auquel le quotidien du C.D.L. était, jusqu'ici, le seul à s'adresser, lui conférant ainsi une situation de monopole. D'autre part, le projet de société, *La Presse Indépendante*, que le directeur de *La Résistance* était en train de créer pour éditer le journal, ne donnait plus satisfaction à tous les membres du C.D.L., en particulier aux éléments de gauche, et ses actionnaires avaient renoncé à

³³ *La Résistance de l'Ouest*, 18 août 1945.

la constituer, estimant que la population ouvrière du département, dont ils se disaient les représentants qualifiés sur le plan politique, ne se reconnaissait pas dans cet organe.

Devant ces dissensions, Jean-Baptiste Gendron préféra se retirer à son tour et, le 13 mars où il en fut informé, le C.D.L. fut le théâtre d'un long débat où chaque partie présenta sa position sur l'avenir du journal. Finalement, on aboutit par 13 voix contre 5 et 2 abstentions à la décision de constituer une société où seraient seulement représentés les quatre mouvements de Résistance suivants : Libération-Nord, le Front National, Ceux de la Libération Victorieuse et le Mouvement de Libération Nationale. Quatre jours plus tard, le 17 mars, au cours d'une nouvelle séance du C.D.L., cette proposition fut de nouveau débattue et continua à être soutenue par la majorité du Comité de Libération. Miche Debré, qui y assistait, l'entérina à condition que la nouvelle société fût constituée avant le 1^{er} avril et il suggéra de former un conseil d'administration comprenant deux membres choisis dans chaque mouvement et de nommer en accord avec ces derniers un neuvième homme comme président³⁴.

Tout semblait donc réglé et les nouveaux responsables du journal pouvaient, le 9 avril, adresser au ministère de l'Information une demande d'autorisation de continuer, sous la direction de la nouvelle société, la publication de *La Résistance de l'Ouest* à qui ils entendaient conserver le caractère de journal d'information ouvert à tous les groupements représentés au sein du C.D.L. Mais, bien vite, il apparut que ce qui semblait un accord définitif n'était en réalité qu'un accord de façade. Au cours des conversations pour constituer la nouvelle société, le Front National fit traîner les choses avant d'exiger que la répartition des actions, au lieu d'être faite en quatre parts égales, le fût au prorata des adhérents de chaque mouvement. Ce qui équivalait à revendiquer pour lui la majorité des parts et la direction du journal. Devant le refus de ses trois autres partenaires, le Front National décida de se retirer, affirmant vouloir se consacrer à la transformation de son hebdomadaire *Front !* en quotidien³⁵. Malgré ce retrait, les trois autres mouvements décidèrent de donner suite à leurs projets et, le 7 mai 1945, ils adressaient par l'intermédiaire de leurs représentants, Augustin Davaine pour le Mouvement de Libération-Nord, Charles Nassivet pour le Mouvement de Libération Nationale et Léon Couturier pour le Mouvement Ceux de la Libération Victorieuse, une lettre au ministre de l'Information pour lui demander l'autorisation de poursuivre la parution du journal sous leur seule

³⁴ Extrait des délibérations du C.D.L. de Loire-Inférieure, séance des 13 et 17 mars 1945.

³⁵ Il est fort possible que le Front National, qui comptait bien plus d'adhérents que les autres Mouvements, ait voulu disposer d'un quotidien pour répandre ses idées. Mais ce retrait peut aussi s'expliquer par le désir manifesté par le Parti communiste, fort de son succès aux élections municipales, de posséder un quotidien régional. Sur ce point, cf. note 44.

responsabilité. Trois jours plus tard, le 10 mai, Pierre-Henri Teitgen répondait à Augustin Davaine que la décision qu'il venait de prendre avec les autres mouvements n'appelait de sa part aucune objection. Cependant, il lui spécifiait en même temps que l'autorisation définitive n'interviendrait qu'après la création de la société qu'il s'était engagé à constituer avec les autres mouvements.

Cette lettre ministérielle, qui consolidait la position des trois mouvements fondateurs de la nouvelle société, ne mettait pas un terme aux difficultés internes de *La Résistance de l'Ouest*. Le 1^{er} juin, à la séance plénière du C.D.L., le représentant du Front National, soutenu par les communistes présents, demanda de nouveau que fût reconsidérée la question de la constitution de la société et de la répartition des actions. Il obtint la majorité à l'occasion d'un vote sur le sujet mais, en raison de l'absence de plusieurs membres, il fut décidé que la question serait remise à l'ordre du jour le 8 juin. Aucune décision ne fut prise ce jour-là et il fallut attendre la séance du 19 juin pour arriver à un vote définitif. La proposition de l'Union Départementale de la CGT de redonner au journal sa forme primitive, à la disposition de tous les partis et familles spirituelles du C.D.L., fut rejetée par 10 voix contre 8. La société restait donc entre les mains des trois mouvements qui avaient décidé de s'unir à la suite du retrait du Front National. Cependant, leur position n'avait plus autant de poids qu'un mois auparavant. En effet, le Gouvernement venait de connaître un remaniement ministériel à l'occasion duquel Pierre-Henri Teitgen succédait à François de Menthon au ministère de la Justice, tandis que lui-même était remplacé par Jacques Soustelle au ministère de l'Information³⁶.

Autre difficulté : la fin de la guerre voyait le retour des prisonniers et parmi ceux-ci se trouvait Rémy Vincent, ancien secrétaire général du *Phare*, qui fit valoir ses droits sur *La Résistance de l'Ouest*. Chef départemental des F.F.I. avant son arrestation le 5 février 1944 à La Chapelle, près de Ploërmel, et sa déportation en Allemagne, il déclarait avoir fondé le journal dans la clandestinité, fin 1943³⁷, avec Guy Choimet, Paul Renais³⁸, Yves Bayet, le fils du président de la Fédération Nationale de la Presse Clandestine, et Mmes P. Launay et L. O'Diét. De plus, il jouissait d'une grande popularité parmi le personnel du *Phare* et auprès de l'administrateur chargé de gérer les biens du journal interdit. Même Jean-Baptiste Gendron se déclarait prêt à renoncer en sa faveur à l'autorisation de paraître dont il avait bénéficié.

³⁶ Ce remaniement ministériel intervint le 30 mai 1945.

³⁷ Cf. sa lettre du 12 juin 1945 au ministre de l'Information. R. et P. Roux-Fouillet ne mentionnent cependant pas la fondation clandestine de *La Résistance de l'Ouest* dans leur *Catalogue des périodiques clandestins (1939-1945)*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1954, 282 p.

³⁸ Tous les deux moururent en déportation en Allemagne.

Enfin, dernier problème et non des moindres : son orientation politique. En regardant de près la répartition du capital faite entre les trois mouvements de Résistance; les services du ministère de l'Information constatèrent que la tendance politique du journal ne correspondait plus tout à fait au quotidien de gauche que le Gouvernement voulait voir naître à Nantes. «La nouvelle société, telle qu'elle est constituée, appelle quelques réflexions, écrit le directeur régional de l'Information à Angers le 15 juin 1945 à son ministère de tutelle. Les actions sont ainsi réparties : 174 à Libération Nord, 172 à Ceux de la Libération, 154 au M.L.N. Les trois mouvements sont donc à peu de choses près sur un strict pied d'égalité. De plus, personne ne peut posséder plus de 5 actions. La société est donc à ce point de vue très démocratique. Mais si la société se propose d'éditer un journal d'information se réclamant de la Résistance pour exiger l'application du programme du Conseil National de la Résistance, l'appartenance politique des actionnaires risque de prêter à des interprétations diverses. En effet, Ceux de la Libération sont volontiers classés à l'extrême droite de la Résistance et sur les 91 actionnaires de ce Mouvement, 44 possédant à eux seuls 95 sur 172 actions sont inscrits au P.R.R. (Parti de la Rénovation Républicaine de M. Mutter). Les actionnaires de Libé-Nord comptent 50 «Indépendants» (qu'on ne classe pas généralement à gauche) ou apolitiques possédant 119 actions sur 174 auxquels s'ajoutent 12 MRP avec 36 actions. Enfin, le M.L.N. dispose également de 29 «Indépendants» totalisant 77 actions, et 17 Jeune République avec 58 actions [...] Si la Loire-Inférieure est généralement conservatrice, la grosse agglomération nantaise et ses satellites ont toujours été à dominante socialiste, ce dont il faut, dans une certaine mesure, tenir compte. Or, dans l'état actuel, trois journaux vivent : *L'Avenir de l'Ouest*, avec 61 666 exemplaires autorisés. Ce n'est pas trahir l'opinion publique de dire qu'elle aurait préféré un autre journal de droite et un autre homme. La solution *La Vie de l'Ouest* avec M. de Camiran, qui n'a pas prévalu, eut été meilleure. À gauche, avec 50 000, *Le Populaire*, qu'on classe traditionnellement radical, bien qu'il soit plutôt socialiste et qu'achètent les milieux ouvriers, de gauche. *La Résistance de l'Ouest* se classera au centre ; on sera même tenté de la classer à droite. En effet, le conseil d'administration comprendra 3 M.L.N., 3 Ceux de la Libération Victorieuse, 3 Libé-Nord et la direction appartiendra à M. Noton, Ceux de la Libération Victorieuse (apolitique mais inscrit au P.R.R., à son corps défendant, dit-il) assisté pour la gestion financière de M. Nassivet, MLN et Jeune République, et, pour la partie politique et rédactionnelle, de M. Davaine, Libé-Nord et MRP. C'est lui en fait qui assurera la responsabilité de l'orientation politique...»³⁹.

³⁹ Arch. nat., F 41 1523.

Le quotidien de l'U.D.S.R.

Pendant que la nouvelle société tentait de se mettre en place en procédant à quelques réajustements nécessaires parmi ses administrateurs⁴⁰ et que les services du ministère de l'Information s'interrogeaient sur les orientations politiques de *La Résistance de l'Ouest*, Charles Lecomte, le directeur de l'Information à Angers, suivait l'évolution de la situation. Déjà le 15 juin 1945, en adressant à la Direction de la presse du ministère les statuts élaborés par les trois mouvements de Résistance ci-dessus, il lui avait recommandé de surseoir à la décision concernant les destinataires définitifs de l'autorisation de paraître. Quinze jours plus tard, le 28 juin, après s'être rendu à Nantes pour compléter son information, il adressait à son autorité de tutelle un nouveau rapport où il expliquait ainsi la complexité de la situation dans laquelle se trouvait le quotidien du C.D.L. «Elle résulte, écrit-il, des circonstances dans lesquelles ont été créés les trois quotidiens nantais et le cas que pose actuellement *La Résistance de l'Ouest* doit être étudié en fonction des journaux déjà existants. Ce journal fut confié au C.D.L. qui représentait toutes les tendances de la Résistance. Aussi longtemps que, grâce à «l'euphorie» de la Libération, la politique ne vint pas diviser les groupes composant le C.D.L., la position politique du journal était solide. Les difficultés viennent d'abord du fait que deux nouveaux journaux furent créés, dont les groupes politiques qui les animent ne sont pas en fait représentés au C.D.L. L'expérience a révélé que les journaux du C.D.L., sauf de très rares exceptions, sont difficilement viables politiquement et commercialement, car il faut à un journal une tendance précise et une unité de direction. Il me semble qu'il eût été plus sage, lorsque la politique reprit fatalement le dessus, de mettre en quelque sorte à la disposition du C.D.L. un second organe ; les tendances auraient alors pu se grouper en «droite» et «gauche». Actuellement trop de groupes sont représentés au C.D.L. pour qu'un accord total se fasse entre eux, et un journal est une affaire trop intéressante, tant au point politique qu'au point de vue commercial, pour que les groupes s'en désintéressent complètement»⁴¹. Après avoir fait l'historique du journal depuis sa création, rappelé toutes les positions prises au sein du C.D.L. et situé les orientations de chaque mouvement de Résistance par rapport à l'éventail des partis politiques, il concluait en soulignant combien l'attribution du journal aux trois mouvements de Résistance cités laisserait un vide dans la pluralité et la diversité des titres autorisés à paraître à

⁴⁰ En juin 1945, Lionel Maillé, en raison de ses engagements à *La République sociale*, le quotidien socialiste publié à Rennes, et à *La Tribune socialiste*, l'hebdomadaire que le parti faisait paraître à Nantes, laissa sa place d'administrateur à Émile Broodcoorens. Appartenant au Mouvement Libération-Nord, ce dernier était un militant cégétiste qui avait fait partie du conseil municipal de Saint-Nazaire nommé par arrêté préfectoral après la libération de la poche.

⁴¹ Arch. nat., F 41 1523.

Nantes. «*Que La Résistance*, constatait-il, soit vraiment, dans la solution envisagée, un journal du centre ne paraît pas douteux, étant donnée l'appartenance politique des actionnaires de la société. Il faut ajouter que l'animateur du journal sera certainement M. Davaine, du MRP : ce qui laisse croire dans l'opinion de gauche à un trust de journaux au profit du dit parti dans la région de l'Ouest [...]. À n'en pas douter, le journal de M. de Camiran, conservateur catholique, s'il eût été autorisé, aurait été mieux accueilli»⁴².

Le ministère de l'Information passa outre aux recommandations de son collaborateur à Angers, ne retenant que la nécessité de sortir le journal du cadre du C.D.L. Il est vrai que celui-ci, en raison de la mésentente qui régnait en son sein, affichait publiquement son incapacité à gérer un journal. D'autre part, pour le Gouvernement, le temps pressait pour trouver une solution. Les élections, prévues à l'automne, approchaient et il lui fallait rapidement prendre une décision et clarifier la situation afin de mettre à la disposition des lecteurs des journaux dont les tendances politiques seraient clairement affichées. Un événement allait lui permettre de trancher.

Quelques mois après le début de la libération du territoire, les deux grands mouvements issus de la Résistance, incapables de réaliser leurs projets de renouvellement du paysage politique français, connaissaient des évolutions. Le Front National s'était rapproché du Parti communiste au point d'en devenir un satellite. De son côté, lors de son premier congrès tenu à Paris du 23 au 28 janvier 1945, le Mouvement de Libération Nationale, après avoir rejeté le principe d'une fusion de tous les mouvements, avait retenu l'idée d'un rassemblement regroupant tous les non communistes sur la base du programme du C.N.R. Certes, ce vote ne fut pas unanimement suivi et, le 23 mai, le congrès départemental du M.L.N. du Rhône décida de fusionner avec le Front National pour former le «Front Uni de la Renaissance Française». Mais, quelques jours plus tard, le 7 juin, le comité directeur du M.L.N. ouvrit des négociations avec Libération-Nord, l'Organisation Civile et Militaire et Ceux de la Résistance pour réaliser une fédération qui, le 25 juin, après l'adhésion du Groupe Libérer et Fédérer, prit le nom d'Union Démocratique et Socialiste de la Résistance (U.D.S.R.). Cette fédération, qui allait jouer dans l'histoire de la IV^e République le rôle d'un «parti charnière» «se présente comme l'agent de la rénovation de la Gauche, note Éric Duhamel. Elle est alors conçue comme un vaste rassemblement, instrument de la rénovation politique, et comme le prolongement, à la Libération, de l'engagement de résistants qui condamnent tout à la fois la III^e République, son personnel et les partis politiques traditionnels. L'U.D.S.R. veut occuper dans un passage politique tripolaire la position centrale entre la Droite et le PCF. Cette formation se présente volontiers comme travailliste en ce sens

⁴² Arch. nat., *Id.*

que s'y retrouveraient croyants et laïcs pour dépasser la vieille querelle qui les oppose»⁴³. Sa création permit d'apporter une solution aux divisions qui agitaient *La Résistance de l'Ouest*.

Fin juin, le visage d'une partie de la presse nantaise était ainsi redessinée dans les bureaux du ministère de l'Information. Le quotidien du C.D.L. serait attribué au jeune parti qui venait de naître et qui avait l'avantage de regrouper en son sein des mouvements orientés à gauche. Il serait demandé à la nouvelle direction de s'assurer le concours de Rémy Vincent dans la rédaction et de préserver ses droits. Pour compenser son éviction du journal, le Front National serait autorisé à augmenter le tirage de son hebdomadaire, tandis que le Parti communiste recevrait enfin l'autorisation de publier un quotidien destiné à tous les électeurs de l'Ouest⁴⁴. De son côté, la Droite, à travers M. de Camiran et le Général Audibert, pourrait lancer son hebdomadaire, *La Vie de l'Ouest*, comme l'avait envisagé Pierre-Henri Teitgen⁴⁵.

Ce plan élaboré à Paris rencontra des réticences et même de l'hostilité au niveau local. Il y avait d'abord le comportement à adopter à l'égard de Rémy Vincent. Si tout le monde était d'accord pour prendre en compte ses droits sur le journal, certains se demandaient cependant si ses exigences n'étaient pas en fait destinées à diminuer la responsabilité des anciens propriétaires du *Phare* et à préparer leur retour. D'autre part, la position du ministère de l'Information à son égard n'était pas très claire. Certes, l'ancien secrétaire général du journal interdit pouvait se prévaloir d'avoir eu un entretien avec Pierre-Henri Teitgen, mais ce dernier ne lui avait donné qu'un accord verbal lorsque l'ancien déporté avait fait part au ministre de son intention de prendre la direction de *La Résistance de l'Ouest* et d'en faire un journal d'information basé sur un programme d'union de l'ensemble des

⁴³ DUHAMEL, Éric, «L'U.D.S.R., un parti charnière», *Pouvoirs*, n° 76, 1996, p. 82.

⁴⁴ Selon certaines sources (cf. Rapport du 27 juillet 1945 de M. Schmitt, chargé de mission au ministère de l'Information, au secrétaire général de ce ministère, Arch. nat. F 41 1523), le parti communiste envisagea d'imprimer à Nantes un quotidien interrégional qui remplacerait les hebdomadaires du Parti dans les quatre départements bretons et en Loire-Inférieure et qui pourrait, en outre, être diffusé en Vendée. Cette éventualité s'inscrivait dans la stratégie du PC de posséder un quotidien dans la région Ouest, comme dans la plupart des autres régions, mais ne fut pas finalement retenue. La direction du parti estimait que Nantes était trop excentrée pour assurer une diffusion convenable sur les départements visés. Il mena, au contraire, une campagne intense à travers les hebdomadaires qu'il y possédait pour obtenir l'autorisation de publier son quotidien à Rennes, dans les locaux de l'ancienne Entreprise Française de Presse. Mais ceux-ci étaient déjà occupés par le quotidien radicalo-socialiste *La République sociale* et Pierre-Henri Teitgen puis Jacques Soustelle refusèrent de lui accorder l'autorisation nécessaire (cf. notre étude : «Un projet de quotidien communiste en Bretagne à la Libération», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, Tome LXXXI, 2003, p. 403-432).

⁴⁵ Cf. Note du 31 juillet 1945 de M. Schmitt au secrétaire général du ministère de l'Information, Arch. nat., F 41 1523.

Français⁴⁶. Jacques Soustelle, qui l'avait également reçu le 25 juin, lui avait promis le papier nécessaire, mais, en se rendant à la direction de la presse, il eut la désagréable surprise de découvrir que le journal avait déjà été attribué à l'U.D.S.R.⁴⁷. Il ne lui restait donc plus qu'à négocier sa place dans un journal dont la direction lui échappait. Le 8 août 1945, dans une première rencontre au ministère de l'Information, il reçut la confirmation que le journal était désormais entre les mains de l'U.D.S.R. et, le lendemain, au cours d'une réunion avec Claude Berneide-Raynal⁴⁸ et Étienne Raulin-Laboureur⁴⁹, il découvrit que les nouveaux dirigeants de *La Résistance de l'Ouest* lui laissaient si peu d'espoir de jouer un rôle qu'il préféra se retirer. Le 10 août, l'at-

⁴⁶ Cf. Lettre du 24 mai 1945 du préfet de la Loire-Inférieure au ministre de l'Information, Arch. nat., F 41 1523.

⁴⁷ Cf. Lettre du 27 juin 1945 de M. Remy Vincent au ministre de l'Information, Arch. nat., F 41 1523.

⁴⁸ Né le 26 juin 1906 à Paris, Claude Berneide-Raynal travailla d'abord, après des études de droit, dans les deux entreprises familiales de filature et de tissage à Ligugé et à Amiens. Au moment de la guerre, il s'engagea dans la Résistance et, avec Henry Frenay, participa à la fondation du Mouvement clandestin Combat. Arrêté en 1943 à Marseille par la Gestapo, il parvint à s'évader et poursuivit sa lutte contre l'occupant dans les maquis du Sud-Ouest en assurant notamment la distribution de la presse clandestine. À la Libération, tout en continuant de travailler dans les entreprises familiales qu'il avait transformées, à la suite de la crise dans les filatures, en entreprises d'emballage pour l'alimentation, il participa à la création du M.L.N. et de l'U.D.S.R. dont il fut le secrétaire général adjoint pendant huit ans. Dans le cadre de ce parti, il se vit aussi confier l'organisation de la presse, avec Jacques Baumel. C'est ainsi qu'il joua un rôle important dans la presse de l'après-guerre, devenant notamment administrateur de *Nice-Matin* en 1947, de *Midi libre* en 1948, de *La Tribune du Centre et du Sud-Est* (Saint-Étienne) en 1949 et président directeur général de *La Résistance de l'Ouest* en 1959 qu'il transforma en société anonyme. Il en fit un journal moderne, modifiant progressivement son titre en *Presse-Océan* à partir du 18 juin 1960. En 1981, pour raison de santé, il abandonna la présidence du quotidien nantais au profit de Philippe Mestre, député de la Vendée et ancien directeur de cabinet de Raymond Barre. Il eut aussi différentes responsabilités dans les organisations patronales de presse : trésorier adjoint, puis trésorier du Syndicat National de la Presse Quotidienne Régionale de 1966 à 1982, administrateur de l'Union des Syndicats de la Presse Quotidienne Régionale de 1978 à septembre 1982. Il est décédé dans la nuit du 20 au 21 août 1989.

⁴⁹ De son vrai nom Raulin de Gueutteville de Realcamp, Étienne Raulin-Laboureur naquit à Laval le 17 janvier 1902. Militant d'Action Française, il en fut exclu en 1925, à la suite d'un faux attentat dont il fut à la fois l'instigateur et la victime. En septembre 1928, il publia à Lyon un journal mensuel de droite, *L'Union française de Lyon et du Sud-Est*, qui devint ensuite l'organe de la Ligue Nationale Populaire, créée en octobre 1931 pour succéder au Parti National Populaire du Dr Molle, député-maire d'Oran. Plusieurs fois candidat aux élections législatives entre 1932 et 1938, il fut aussi membre du Parti Social Français. Pendant la Deuxième guerre mondiale, il milita dans la Résistance sous le pseudonyme de «Colonel Laboureur». À la Libération, il fut élu député du Maine-et-Loire sous l'égide de l'U.D.S.R. à la première Assemblée Constituante, mais son mandat ne fut pas renouvelé à la deuxième Constituante. En novembre 1946, il réussit à se faire élire député dans la quatrième circonscription de la Seine, à Monrouge, sur la liste de l'Union gaulliste dont il fut le secrétaire général. Après avoir quitté l'U.D.S.R. en 1948, il adhéra au Rassemblement du Peuple Français qu'il abandonna aussi en 1950. Il est décédé à Lhôn (Côtes-du-Nord) le 13 février 1956.

tribution du journal à l'U.D.S.R. sembla réglée par la signature d'un protocole d'accord entre Charles Nassivet et Georges Aguesse pour les Mouvements locaux de Libération Nationale et de Libération-Nord d'une part et, d'autre part, Étienne Raulin-Laboureur et Claude Berneide-Raynal, représentant les comités directeurs du M.L.N. et de Libération-Nord sur le plan national. Selon ce protocole, la société éditrice du journal devenait la propriété de l'U.D.S.R. et les actions y étaient réparties comme suit : 35 % chacun au M.L.N. et à Libération-Nord, 25 % à Étienne Raulin-Laboureur, à titre de représentant du comité directeur de l'U.D.S.R., et 5 % à Georges Gorse, alors membre de l'U.D.S.R. et de l'Assemblée consultative.

Ce nouveau projet n'eut guère plus de succès que les précédents et, le 10 septembre, Étienne Raulin-Laboureur prenait l'initiative de constituer l'entreprise en une S.A.R.L. dénommée «la Société d'Édition de Presse et de Propagande de la Résistance de l'Ouest». Son capital s'élevait à 500.000 francs⁵⁰ et comprenait 500 parts de 1.000 francs réparties entre les personnes suivantes : Étienne Raulin-Laboureur, qui en détenait au départ 130 parts, en rétrocéda par la suite 43 parts chacun à Eugène Claudius-Petit, président du M.L.N. et dirigeant de l'U.D.S.R., et à Claude Berneide-Raynal. Le reste était réparti à égalité, 115 parts chacun, entre le M.L.N. de la Loire-Inférieure – Maurice Henri (39 parts), Claude Nassivet et Georges Aguesse (38 parts chacun) –, le Mouvement Libération-Nord – Jean Coché (39 parts), Émile Broodcoorens et Augustin Davaine (38 parts chacun) –, le mouvement Ceux de la Libération – Maurice Coupeau (39 parts), Pierre Noton et Léon Couturier (38 parts chacun) – et Georges Gorse (25 parts). Une assemblée générale extraordinaire, le 25 septembre 1945, désigna comme gérants Charles Nassivet, comptable à Nantes, et Maurice Henri, ancien déporté à Dachau⁵¹, à qui fut confiée en outre la direction du journal, tandis que Georges Aguesse était nommé rédacteur en chef.

La manière dont le journal avait été attribué à l'U.D.S.R. fut peu appréciée par plusieurs membres du Comité de Libération qui, dans sa séance du

⁵⁰ En 1950, il fut porté à 9 000 000 de francs par incorporation de bénéfices de l'exercice 1949. Le 26 janvier 1960, il était porté à 810 000 NF divisé en 4 500 actions de 180 NF, soit une augmentation de 720 000 NF par rapport à 1950.

⁵¹ «Entré dans la Résistance dès 1940, Maurice Henri fut, à partir de janvier 1942, l'adjoint du chef départemental du Mouvement Ceux de la Libération, en qualité d'agent P1 au service de renseignement. À l'arrestation de son commandant, au début de 1944, Maurice Henri, à son tour, prit contact avec le réseau militaire du Mouvement Défense de la France dont il devint le chef départemental en février. C'est alors qu'il organisa l'action directe en créant des maquis et en préparant des terrains de parachutage. Nommé commandant FFI le 1^{er} mai 1944, Maurice Henri forma les éléments qui encadrèrent le 5^e bataillon de marche. Il fut arrêté le 10 mai à Rennes et les Allemands, après l'avoir condamné à mort, le déportèrent à Dachau. Il y fut délivré par les Américains et put revenir au début de mai 1945». (*L'Écho de la Presse et de la publicité*, 20 mars 1949).

18 septembre, éleva une protestation adressée en même temps au préfet de la Loire-Inférieure, au Conseil National de la Résistance et au ministère de l'Information⁵². Ils y regrettaient que le Gouvernement ait autorisé la parution du *Populaire* et de *L'Avenir de l'Ouest* qui, en enlevant des lecteurs à *La Résistance de l'Ouest*, ne répondaient pas aux attentes des lecteurs qui n'achetaient pas le quotidien du C.D.L. Ils dénonçaient aussi la manière dont le journal était devenu la propriété de l'U.D.S.R. et surtout la répartition des actions qu'ils estimaient «contraire aux principes démocratiques» puisqu'elle revenait en fin de compte à accorder 31 % des parts au M.L.N. national si l'on ajoutait les actions attribuées à Georges Gorse à celle de Raulin-Laboureur, contre 23 % chacun au M.L.N. départemental et aux mouvements Libération-Nord et Ceux de la Libération.

Mais c'est surtout de la presse que devaient venir les critiques les plus virulentes. En rendant compte de la séance du Comité de Libération, l'hebdomadaire *Front !* évoqua «les méthodes dictatoriales du gouvernement, en contradiction formelle avec la liberté de la presse», faisant remarquer qu'à la suite de cette attribution, *La Résistance de l'Ouest* était pratiquement sous le contrôle d'un seul mouvement, le M.L.N., et que les Partis communiste et socialiste et le MRP n'avaient pas de quotidien dans le département pour exposer leurs idées, un mois avant les élections générales⁵³. De son côté, le colonel Félix, qui n'avait jamais caché son hostilité à l'égard du quotidien du Comité de Libération, allant même jusqu'à le contester dans son titre, n'était pas en reste pour dénoncer l'opération : «Il était entendu que le jour où d'autres quotidiens, représentant les diverses nuances de l'opinion de la population, seraient fondés, les mêmes moyens seraient mis à leur disposition, et c'est pour ces raisons que *L'Avenir de l'Ouest* et *Le Populaire* sont imprimés dans les mêmes conditions à l'Imprimerie du Commerce. Il était entendu également que *La Résistance de l'Ouest* était un organe mis à la disposition de la population pour lui fournir des nouvelles d'une part, et à la disposition du C.D.L. de Loire-Inférieure pour lui permettre d'exposer ses idées, d'autre part, cet organe ne pouvant subsister avec son titre et son organisation le jour où, n'exprimant plus les opinions de toutes les nuances de la Résistance, mais de certaines d'entre elles seulement, le journal prendrait une teinte politique définie, absolument contraire à l'esprit qui avait présidé à sa fondation. Le jour où un groupe, ayant constitué une société responsable, voudra reprendre *La Résistance de l'Ouest*, ce groupe ne saurait, évidemment, être autorisé à accaparer avec son titre un journal créé au bénéfice de la seule population et de l'ensemble des mouvements de la Résistance, ce qui serait simplement une escroquerie»⁵⁴.

⁵² Cette protestation fut votée par 11 voix contre 2 (MM. Davaine et Maurice) et 2 abstentions (MM. Broodcoorens et De Sesmaisons).

⁵³ *Front !*, 22 septembre 1945.

⁵⁴ *L'Avenir de l'Ouest*, 18-19 août 1945.

L'actionnariat : les mouvements de Résistance ou des individus ?

Pendant un an, *La Résistance de l'Ouest* avait vécu sous le régime de l'autorisation provisoire. Après avoir communiqué au Gouvernement les statuts de la « Société d'Édition de Presse et de Propagande de la Résistance de l'Ouest », la direction estimait que le journal possédait désormais une assise solide pour continuer sa route. Ce que pouvait confirmer de son côté le ministre de l'Information à son directeur de la presse : « *La Résistance de l'Ouest* demande que cette autorisation provisoire soit transformée en autorisation définitive. Je n'y vois personnellement aucun inconvénient »⁵⁵. Par rapport aux soubresauts qui avaient suivi la période de la Libération, une page semblait donc définitivement tournée et le Gouvernement pouvait légitimement penser que la solution imposée était la bonne, puisqu'elle était en cohérence avec l'évolution politique du pays. En attribuant le journal à l'U.D.S.R., il suivait en effet une stratégie qui avait été définie quelques mois plus tôt et selon laquelle la presse des C.D.L., comme d'ailleurs les C.D.L. eux-mêmes, avaient terminé leur rôle à partir du moment où des assemblées comme les conseils généraux, démocratiquement élues, retrouvaient leur place dans le paysage politique des départements. Il pouvait en outre justifier sa décision en arguant d'une certaine fidélité aux origines du journal puisque l'U.D.S.R. assurait, d'une certaine manière, la continuité de différents mouvements de Résistance. La suite montra cependant qu'il n'avait pas pris suffisamment de précautions pour garantir au journal la ligne qu'il pensait lui avoir donnée.

Bien entendu, *La Résistance de l'Ouest* dut lutter âprement pour conserver la première place par le tirage dans le département face à la concurrence que lui livraient ses deux adversaires, *L'Avenir de l'Ouest* et *Le Populaire*. La disparition du premier qui publia son dernier numéro le 10 août 1948, lui permit d'augmenter son tirage et de passer de 85 000 exemplaires à 100 000, puis à 110 000 exemplaires. Malgré cela, elle demeurait une entreprise extrêmement fragile. À l'occasion de la création de la société Ouest-Presse⁵⁶, on apprenait que *La Résistance de l'Ouest* et *Le Populaire* avaient une dette de 15 millions à l'égard de la SNEP, à qui avaient

⁵⁵ Note du 30 octobre 1945 de Jacques Soustelle à Ét. Bouguin, Arch. nat., F 41 1523.

⁵⁶ Créée en octobre 1948, à la suite de la disparition de *L'Avenir de l'Ouest*, la société Ouest-Presse était une société de gestion commune de *La Résistance de l'Ouest* qui en possédait 67 % des actions et du *Populaire* qui en détenait 33 %. À la suite de la loi du 2 août 1954 qui attribua l'Imprimerie du Commerce à *La Résistance* et de l'accord de celle-ci avec la S.N.E.P. pour l'achat de cette imprimerie, l'entente entre les deux titres se trouva compromis. Ouest-Presse revendiquait pour elle-même l'attribution des biens de cette imprimerie et *Le Populaire* demandait une nouvelle répartition des parts à l'intérieur de la société en réclamant d'être à égalité avec *La Résistance*. Faute d'accord, il résulta, en 1955, une mise en sommeil d'Ouest-Presse.

été transférés les biens du *Phare* mis sous séquestre à la Libération. Presque dans le même temps, parmi ceux qui n'avaient jamais admis la remise du journal à l'U.D.S.R., des voix commençaient à s'élever pour demander des explications, voire des preuves, sur les véritables propriétaires du journal.

Ce fut notamment le cas de Gabriel Goudy. Dans la clandestinité, il avait succédé à Jean-Baptiste Daviais à la présidence du C.D.L.⁵⁷ et, le 18 septembre 1945, il figurait parmi ceux qui s'étaient opposés à l'attribution du journal à l'U.D.S.R. Le 10 mai 1950, alors qu'il était devenu membre du Conseil économique et social, il s'adressa directement au ministère de l'Information pour savoir si *La Résistance de l'Ouest* avait été dévolue en 1945 «en pleine connaissance de cause à un petit nombre de personnes privées, arbitrairement désignées pour devenir les propriétaires exclusifs de l'entreprise et être habilitées à en utiliser ou à en partager librement le capital et les profits» ou, au contraire, «ainsi que le réclamait le C.D.L. de la Loire-Inférieure dans sa majorité et ainsi que l'exigeaient les règles alors en vigueur conçues dans l'esprit de la Résistance, attribuée à des mouvements ayant fait leurs preuves et conquis leurs droits dans la clandestinité, les personnes figurant dans la société d'exploitation n'ayant dans ce cas été choisies et autorisées qu'en raison de leur appartenance à ces divers mouvements et ne pouvant dès lors moralement en être que les représentants ou même les prête-noms». La réponse fut nette⁵⁸, tout comme celle de Georges Aguesse que Gabriel Goudy avait également interrogé. Ce dernier fit cependant deux réserves qui expliquent les problèmes que le journal devaient connaître par la suite.

L'ancien rédacteur en chef, qui avait quitté le journal au bout d'un an de présence, révélait d'abord qu'il n'avait rien trouvé à redire au moment où le journal avait été donné à l'U.D.S.R. car, à ses yeux, ce parti «n'était pas autre chose qu'une fédération de mouvements de Résistance prolongeant sur le terrain politique l'unité d'action réalisée dans la lutte clandestine». En revanche, poursuivait-il, au moment de la signature du protocole du 10 août 1945, «il n'avait pas de mandat de la part de la section de Nantes du Mouvement Libération-Nord pour signer en son nom». Seconde réserve : la présence parmi les actionnaires du journal de personnalités étrangères au département et au sujet desquelles sa position avait également évolué depuis le 10 août 1945. «Quant aux futurs actionnaires, membres de l'U.D.S.R.

⁵⁷ Cf. LAURENT, Yves, *Le cœur et la passion. Chronique du parti socialiste en Loire-Inférieure-Loire-Atlantique, 1936-1988. Les faits, les hommes*, Saint Sébastien, ACL Éditions, 1988, p. 65.

⁵⁸ «Si, par impossible, ces diverses personnes affirmaient avoir agi en qualité de personnes physiques, pour leur propre compte et sans mandat du Mouvement qu'ils représentaient, leur situation ne serait pas meilleure. Elles n'auraient eu aucune qualité à apporter le titre et journal *La Résistance de l'Ouest* à la nouvelle société, puisque ceux-ci étaient la propriété indivise de Libé-Nord, M.L.N. et Ceux de la Résistance. L'apport en société d'un bien indivis fait sans le consentement de tous les indivisaires serait nul». (Lettre du 9 avril 1951 de G. Briand, directeur de cabinet du ministre de l'Information, à Gabriel Goudy, Arch. nat., F 41 1523).

étrangers au département, qui étaient mentionnés au protocole, continuait-il, ils m'apparaissaient, eux aussi, en définitive, comme membres ès-qualités sur le plan national de l'un ou l'autre des divers mouvements dont les sections locales avaient été agréées par le C.D.L. pour diriger le journal. Et ils l'étaient en effet. On peut cependant considérer qu'ils n'avaient aucun droit à figurer dans la société. Je ne le pensais pas alors. Je le pense aujourd'hui⁵⁹.

Les interrogations des uns, l'évolution de la position des autres et les imbroglios juridiques résultant du décès de certains porteurs de parts lorsque les héritiers refusaient de rétrocéder aux Mouvements les actions qu'ils recevaient, entoura bientôt d'un halo d'ombre la situation juridique de la société éditrice. Pour faire la clarté, les Mouvements de Résistance fondateurs de la société décidèrent de recourir en 1956 à l'arbitrage des tribunaux. Ils demandèrent en particulier l'annulation de l'acte de constitution de la SARL «la Société d'Édition de Presse et de Propagande de la Résistance de l'Ouest» le 10 septembre 1945 qu'ils considéraient comme «entaché de simulation ou comme ayant été fait en fraude de leurs droits et à leur insu» et d'être, de ce fait, déclarés seuls propriétaires du journal. Le tribunal civil de Nantes ne fit pas droit à leur demande et les débouta le 4 juin 1957 en déclarant notamment dans ses attendus qu'ils n'avaient pas apporté de preuve qu'il y eût, le 10 septembre 1945, simulation ou fraude dans la constitution de la société, qu'ils avaient perçu chaque mois des subventions de la société du journal et qu'ils avaient gardé le silence pendant plus de dix ans. Le 30 juin 1958, ce jugement était confirmé par la cour d'appel de Rennes et tournait ainsi définitivement une page de l'histoire du journal. Une société anonyme fut créée et un nouveau conseil d'administration fut nommé le 21 mars 1959. Il comprenait désormais : Claude Berneide-Raynal, président-directeur général ; Jean Coche et Léon Couturier, vice-présidents ; Georges Aguesse, François Blanche, M. Dervieux, Georges Gorse, Eugène Claudius-Petit, membres, et André Routier, secrétaire général. L'apparition de *Presse-Océan* dans le titre à partir du 18 juin 1960 allait lui permettre d'ouvrir un nouveau chapitre de son histoire au cours duquel il rencontra Robert Hersant qui avait déjà investi l'autre quotidien nantais, le *Populaire*, devenu *L'Éclair*, et qui bientôt devait joindre les destinées des deux titres.

*
* *

Comme dans d'autres régions⁶⁰, les quotidiens qui ont d'abord vu le jour dans celle des Pays de Loire ont été des titres patronnés par les Comités Départementaux de Libération : *La Nouvelle République du Centre-Ouest* dans l'Indre-et-Loire, *Le Courrier de l'Ouest* dans le Maine-et-Loire, *Le*

⁵⁹ Arch. nat., F 41 1523.

⁶⁰ La Champagne par exemple. Dans certaines régions cependant, comme la Bretagne, les commissaires de la République et les délégués à l'Information n'autorisèrent pas les C.D.L. à lancer des journaux.

Maine libre dans la Sarthe et *La Résistance de l'Ouest* en Loire-Inférieure. La solution était avantageuse sur le plan économique et permettait en particulier de faire de substantielles économies de papier. Elle avait aussi valeur de symbole sur le plan politique. Les différents partis politiques et les familles spirituelles qui avaient su dépasser leurs clivages et leurs antagonismes pour combattre les Allemands et Vichy, continuaient à afficher leur unité, une fois la libération acquise, pour la reconstruction du pays.

Cette solution était évidemment provisoire et Michel Debré en était parfaitement conscient au moment où il accordait l'autorisation de paraître aux différents quotidiens de sa région. La parution dans chaque département d'un titre où seule une tribune libre permettait à chacun de se présenter et de faire connaître ses idées, devenait insuffisante à partir du moment où le débat démocratique reprenait ses droits avec le retour à la normale de la vie politique et notamment en prévision des élections. L'attribution du *Courrier de l'Ouest* au MRP et de *La Nouvelle République du Centre Ouest* et du *Maine libre* à la SFIO se passa sans trop de difficultés, contrairement à celle de *La Résistance de l'Ouest*. Sans doute, la situation politique était-elle moins claire en Loire-Inférieure que dans les autres départements et rendait plus difficile un choix possible. L'absence d'une personnalité incontestée à la tête d'un parti plus puissant que les autres ne facilitait pas non plus la décision. D'autre part, comme l'ont signalé à plusieurs reprises les différents acteurs locaux, pour la dénoncer, et même des observateurs aussi impartiaux que le directeur de l'Information, la décision de faire paraître à Nantes deux autres quotidiens avant que ne soit réglée l'attribution définitive de *La Résistance de l'Ouest*, avait aussi contribué à brouiller les cartes.

La solution retenue, l'attribution du journal à l'U.D.S.R., pouvait apparaître très judicieuse mais se révéla en fin de compte très décevante pour la plupart des résistants. Ils avaient été incapables de préserver leur unité au sein du C.D.L. et ils succombaient, dans le cadre de l'U.D.S.R., à ce qu'ils avaient le plus décrié pour la presse : l'argent⁶¹. Au fur et à mesure que l'on s'éloignait de la période de la Libération, les fondements sur lesquels ils avaient voulu bâtir la nouvelle presse, s'effondraient. Certains mouvements

⁶¹ Cf. par exemple Albert Camus qui écrit dans *Combat*, le 31 août 1944 : « Nous savions par l'expérience que la presse d'avant-guerre était perdue dans son principe et dans sa morale. L'appétit de l'argent et l'indifférence aux choses de la grandeur avaient opéré en même temps pour donner à la France une presse qui, à de rares exceptions près, n'avait d'autre but que de grandir la puissance de quelques-uns et d'autre effet que d'avilir la moralité de tous. Il n'a donc pas été difficile à cette presse de devenir ce qu'elle a été de 1940 à 1944, c'est-à-dire la honte de ce pays. Notre désir, d'autant plus profond qu'il était souvent muet, était de libérer les journaux de l'argent et de leur donner un ton et une vérité qui mettent le public à la hauteur de ce qu'il y a de meilleur en lui. Nous pensions alors qu'un pays vaut souvent ce que vaut sa presse ». De son côté, la Fédération Nationale de la Presse tenta d'accréditer auprès de ses membres que désormais « la presse n'est pas un instrument de profit commercial, mais un instrument de culture » (Article premier du Projet de déclaration des droits et des devoirs de la presse libre, *La Presse française*, n° 2, novembre 1945, p. 9.

de Résistance tentèrent encore un baroud d'honneur lorsqu'il devint évident que l'apparition de *Presse-Océan* dans la manchette du journal préfigurait la disparition de *La Résistance de l'Ouest*. Ils découvraient là qu'une entreprise de presse était aussi une affaire commerciale, liée aux lois du marché. Lorsque Claude Berneide-Raynal fut pressenti par ses anciens amis de la Résistance de venir renflouer le journal déficitaire, il ne fit pas de difficulté la première fois, mais réclama des actions dans la société éditrice lorsqu'il fallut la subventionner de nouveau, au point d'en devenir peu à peu l'actionnaire majoritaire⁶². Le 9 janvier 1981, il introduisit Robert Hersant et deux de ses proches collaborateurs, Xavier Ellie et André Audinot, au conseil d'administration en déclarant : «Oui, nous sommes obligés d'aller vers une plus grande intégration au groupe Hersant. C'est la seule solution, étant donné mon âge et l'absence de successeur. L'avenir est dans les grands groupes. D'ici deux ans, les radios locales vont s'implanter et nous entrons dans l'ère de la télématique. Une petite entreprise comme la nôtre ne peut pas suivre». Moins de quarante ans après sa fondation, *La Résistance de l'Ouest*, devenue *Presse-Océan*, entamait ainsi un nouveau chapitre de son histoire qui a duré un peu plus de vingt ans. En mars 2004, le quotidien nantais a intégré le groupe Dassault lorsque celui-ci est devenu largement majoritaire dans le capital de la Socpresse⁶³.

Yves GUILLAUMA

⁶² Cf. PONS, Dominique, *H... comme Hersant*, Paris, Éd. Alain Moreau, p. 91-95.

⁶³ L'intérêt pour la presse a toujours été une tradition dans la famille Dassault. Dans la lignée des dirigeants des grands groupes industriels sous la IIIe République, Marcel Dassault débuta dans la presse en voulant concurrencer *Paris-Match*. Dans ce but, il lança le 11 mai 1952 un hebdomadaire, *Semaine de France*, qu'il arrêta avec le numéro du 8 novembre 1952. Le 11 novembre 1954, il repartit à l'assaut avec *Jours de France* et, craignant que *Semaine du Monde*, créée par Robert Hersant le 22 novembre 1952, ne vint concurrencer son journal, il le racheta et le fit absorber par *Jours de France*. «Quand nous avons été élu député, répondit-il à la Commission Limouzy, comme tous les députés, nous voulions un petit journal». Élu dans les Alpes-Maritimes le 17 juin 1951, il fut en revanche battu aux élections du 2 janvier 1956. Mais, lorsque le sénateur Robert Séné annonça sa démission dans l'Oise en février 1957, Marcel Dassault se porta candidat. Il lui racheta en même temps son journal bihebdomadaire fondé en le 30 août 1944, *L'Oise libérée*, qu'il transforma en quotidien à partir du 28 janvier 1957. Celui-ci est devenu hebdomadaire avec le numéro du 31 janvier 1960 sous le titre *L'Oise libérée Dimanche* et a arrêté sa parution avec celui du 18 mai 1986, un mois après la disparition du célèbre avionneur. En 1952, il entra aussi dans le capital de *Paris-Presse* dont il posséda la moitié des actions, mais s'en retira en novembre 1959. Son aventure avec *Vingt-quatre Heures* qui a paru du 5 octobre 1965 au 10 septembre 1966, fut un fiasco. De son côté, *Jours de France*, devenu *Madame Jours de France* le 15 janvier 1990, a cessé sa parution avec le numéro daté du 18-25 juillet 1994. Serge Dassault, fils du constructeur des Mirage et aujourd'hui maire de Corbeil-Essonne, a ramené sa famille dans le monde de la presse en rachetant en 1998 *Valeurs actuelles*, *Le Spectacle du Monde* et *Le Journal des Finances* au groupe Fimalac dirigé par Marc Ladreit de Lacharrière, et, en juillet 2001 *Le Républicain de l'Essonne*, *Toutes les Nouvelles de Versailles* et *la Gazette du Val d'Oise* appartenant à France-Antilles, l'une des branches du groupe Hersant. L'annonce, le 11 mars 2004, de l'augmentation de sa participation, qui est passée de 30 à 80 %, dans le capital de la Socpresse, l'autre branche du groupe Hersant où il était entré en février 2002, en fait désormais un acteur incontournable de la presse française.

RÉSUMÉ

Les quotidiens autorisés à paraître à la Libération dans la région des Pays de Loire par Michel Debré, commissaire de la République à Angers, furent d'abord publiés sous l'autorité des Comités Départementaux de Libération (C.D.L.), avant de devenir, en 1945, des organes de partis. Les tendances politiques qui composaient le C.D.L. de la Loire-Inférieure, empêtrées dans leurs divisions, ne réussirent pas à s'entendre et *La Résistance de l'Ouest*, publiée à Nantes, revint d'abord à trois Mouvements de Résistance avant d'être remise à l'Union Démocratique et Socialiste de la Résistance (U.D.S.R.) qui venait d'être fondée. Une crise au sujet du statut des actionnaires du journal modifia ensuite les orientations qui avaient présidé à sa fondation et il finit, comme *Le Populaire*, l'autre quotidien nantais, par être absorbé par le groupe Hersant, avant de passer sous le contrôle du groupe Dassault.